

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	35

Date de la convocation
03 juillet 2024

Date de publication
16 juillet 2024

Domaine d'intervention :
3.5 Actes de gestion
du domaine public

Objet de la Délibération :
Convention occupation domaine
public ATC FRANCE

Par convocation en date du trois juillet deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3142

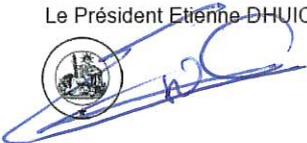
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240709-20240709DEL3142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Publication : 16/07/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Pascal BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul COLMONT.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n°2076 du 28 janvier 2015, relative à la convention d'occupation du domaine public par l'entreprise FPS Towers,

VU le nouveau projet de convention d'occupation du domaine public par l'entreprise ATC France, soumise au Conseil communautaire,

CONSIDERANT que les parcelles ZN166 et ZN168, d'une superficie totale d'environ 45 m², situées au lieu-dit La Guinotterie à Montmirail, font l'objet d'une occupation du domaine public depuis 2004, autorisant l'implantation et l'exploitation d'équipements télécoms en vue de permettre le fonctionnement d'un site de Point Haut,

CONSIDERANT que la société FPS Towers a été renommée ATC France depuis le 1^{er} janvier 2018 et est une entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipements télécom,

CONSIDERANT que la nouvelle convention soumise au Conseil communautaire a pour objet :

- D'autoriser ATC France a occuper les parcelles ZN166 et ZN168, pendant une durée de 12 ans, avec possibilité de prorogation tacite, en vue de continuer à exploiter les équipements télécoms installés sur le terrain,
- De mettre à jour les conditions d'occupation et d'exploitation du site occupé,

CONSIDERANT que la convention proposée prévoit une redevance annuelle d'occupation du domaine public fixée à 5 935,67 €, soumise à une indexation de 2% par an,

CONSIDERANT l'intérêt de continuer à permettre l'exploitation d'un point haut sur le territoire, pour le bon fonctionnement des télécommunications,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec ATC France, sur les parcelles ZN166 et ZN 168,

PRECISE que l'occupation est autorisée suivant le plan annexé à la convention, et concerne l'implantation et l'exploitation d'équipements télécoms en vue de permettre le fonctionnement d'un site de Point Haut,

AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,
Le 09 juillet 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'E. DHUICQ', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES de la BRIE CHAMPENOISE' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a fluid, cursive style.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	35

Date de la convocation
03 juillet 2024

Date de publication
16 juillet 2024

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la Délibération :
Attribution du marché de travaux
d'aménagement de la rue des
Vignes à Montmirail

Par convocation en date du trois juillet deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3143

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240709-20240709DEL3143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Publication : 16/07/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Pascal BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul COLMONT.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU l'article L2123-1 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3068 du 06 février 2024, approuvant le projet d'aménagement VRD de la rue des Vignes, le plan de financement et autorisant le Président à solliciter les subventions pour sa réalisation et à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune de Montmirail,

VU le rapport d'analyse des offres et les projets de marché soumis au Conseil communautaire, pour les travaux d'aménagement de la rue des Vignes à Montmirail,

VU l'avis favorable sur l'attribution des marchés, proposée au Conseil communautaire, rendu par la commission MAPA le 02 juillet 2024,

CONSIDERANT que la CCBC a engagé une procédure de mise en concurrence adaptée, pour retenir les entreprises chargées de l'opération d'aménagement de la rue des Vignes à Montmirail,

CONSIDERANT que l'opération est divisée en deux lots :

- Lot n°1 – Travaux de VRD et espaces verts
- Lot n°2 – Essais de réception

CONSIDERANT qu'après étude de l'analyse et classement des offres, la commission MAPA propose au Conseil communautaire d'attribuer les marchés comme suit :

Lot n°1 - Travaux de VRD et espaces verts : Entreprise COLAS – 51200 EPERNAY, en offre variante, pour un montant total de 799 626,20 € HT, décomposé comme suit :

- Tranche ferme = 796 956,20 € HT
- Tranche optionnelle évacuation rabotage de chaussée en décharge classée catégorie 1 ou 2 = 2 670,00 € HT

Lot n°2 – Essais de réception : Entreprise SATER – 62500 TATINGHEM, pour un montant de 12 703,10 € HT,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de la rue des Vignes à Montmirail - lot n°1 Travaux de VRD et espaces verts à l'entreprise COLAS – 51200 EPERNAY, en offre variante, pour un montant total de 799 626,20 € HT, décomposé comme suit :

- Tranche ferme = 796 956,20 € HT.
- Tranche optionnelle évacuation rabotage de chaussée en décharge classée catégorie 1 ou 2 = 2 670,00 € HT.

DECIDE d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de la rue des Vignes à Montmirail - lot n°2 Essais de réception, à l'entreprise SATER – 62500 TATINGHEM, pour un montant de 12 703,10 € HT.

AUTORISE le Président à signer et notifier les marchés correspondants, après dépôt des demandes de financement à l'ensemble des partenaires de l'opération.

AUTORISE le Président à mettre à jour le plan de financement de l'opération.

SOLLICITE des subventions au taux maximum auprès de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département de la Marne, et tout autre partenaire financier, pour sa réalisation.

AUTORISE le Président à mettre à jour, signer et notifier la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune de Montmirail pour la réalisation des travaux sous compétence communale, dans le cadre de cette opération.

DEMANDE à la Commune de Montmirail de participer aux travaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, et aux travaux de voirie, par fonds de concours, à hauteur de 50% du montant H.T des travaux concernés, subventions déduites.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer des conventions de mise en conformité des installations d'assainissement collectif sur le domaine privé, avec les propriétaires privés concernés par l'opération, en vue de permettre le financement de ces travaux par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents et à prendre toute décision dans le cadre de la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,
Le 09 juillet 2024

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervanay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	35

Date de la convocation
03 juillet 2024

Date de publication
16 juillet 2024

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la Délibération :
Attribution des marchés de
travaux d'assainissement collectif
à Charleville

Par convocation en date du trois juillet deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHEMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3144

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240709-20240709DEL3144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Publication : 16/07/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Pascal BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul COLMONT.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU l'article L2123-1 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2958 du 14 février 2023, approuvant le projet de mise en place d'un assainissement collectif à Charleville, le plan de financement et autorisant le Président à solliciter les subventions pour sa réalisation,

VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023, attribuant une subvention au titre de la DETR 2023, pour la réalisation de cette opération, au taux de 20%,

VU le rapport d'analyse des offres et les projets de marché soumis au Conseil communautaire, pour les travaux d'assainissement collectif à Charleville,

VU l'avis favorable sur l'attribution des marchés proposée au Conseil communautaire, rendu par la commission MAPA le 02 juillet 2024,

CONSIDERANT que la CCBC a engagé une procédure de mise en concurrence adaptée, pour retenir les entreprises chargée de l'opération d'assainissement collectif à Charleville,

CONSIDERANT que l'opération est divisée en trois lots :

- Lot n°1 – Réseaux d'assainissement
- Lot n°2 – Station d'épuration
- Lot n°3 – Essais de réception

CONSIDERANT qu'après étude de l'analyse et classement des offres, la commission MAPA propose au Conseil communautaire d'attribuer les marchés comme suit :

Lot n°1 – Réseaux d'assainissement : Entreprise SADE CGTH – 51100 REIMS, en offre variante, pour un montant de 1 082 762,50 € HT,

Lot n°2 – Station d'épuration : Entreprise SADE CGTH – 51100 REIMS, en offre variante, pour un montant de 163 545 HT,

Lot n°3 – Essais de réception : Entreprise SATER - 62500 TATINGHEM, pour un montant de 18 226,50 € HT,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux d'assainissement collectif à Charleville - lot n°1 Réseaux d'assainissement à l'entreprise SADE CGTH – 51100 REIMS, en offre variante, pour un montant de 1 082 762,50 € HT.

DECIDE d'attribuer le marché de travaux d'assainissement collectif à Charleville - lot n°2 Station d'épuration à l'entreprise SADE CGTH – 51100 REIMS, en offre variante, pour un montant de 163 545 HT.

DECIDE d'attribuer le marché de travaux d'assainissement collectif à Charleville - lot n°3 Essais de réception, à l'entreprise SATER – 62500 TATINGHEM, pour un montant de 18 226,50 € HT.

AUTORISE le Président à signer et notifier les marchés correspondants, après dépôt des demandes de financement à l'ensemble des partenaires de l'opération.

AUTORISE le Président à mettre à jour le plan de financement de l'opération.

SOLLICITE des subventions au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département de la Marne, et tout autre partenaire financier, pour sa réalisation.

DEMANDE à la Commune de Charleville de participer aux travaux d'assainissement collectif par fonds de concours, à hauteur de 50% du montant H.T des travaux concernés, subventions déduites.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer des conventions de mise en conformité des installations d'assainissement collectif sur le domaine privé, avec les propriétaires privés concernés par l'opération, en vue de permettre le financement de ces travaux par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents et à prendre toute décision dans le cadre de la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,
Le 09 juillet 2024

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	35

Date de la convocation
03 juillet 2024

Date de publication
16 juillet 2024

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la Délibération :
Travaux de rénovation de la
restauration scolaire de l'école
élémentaire de Montmirail –
Avenant n°2 au lot n°5 peinture –
revêtements de sols

Par convocation en date du trois juillet deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

N°3145

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240709-20240709DEL3145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Publication : 16/07/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Absents ayant donné un pouvoir : M. Pascal BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul COLMONT.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1-2°, L.2194-1-3°, R.2194-2, R.2194-3, et R.2194-5,

VU les délibérations du Conseil communautaire n°3001 en date du 05 juin 2023, et n°3008 en date du 03 juillet 2023, attribuant les marchés de travaux pour l'opération de rénovation de la restauration scolaire de l'école élémentaire de Montmirail,

VU les marchés correspondants conclus pour un montant total de 568 312,19 € HT,

VU les délibérations du Conseil communautaire n°3023, en date du 28 septembre 2023, et n°3035 en date du 27 novembre 2023 approuvant la conclusion d'avenants n°1 sur différents lots du marché, pour un montant total de 38 899,62 € HT,

VU le projet d'avenant n°2 au lot n°5, soumis au Conseil communautaire,

CONSIDERANT qu'il a été nécessaire de prévoir un complément de prestations sur le lot n°5, afin d'assurer la finition des travaux de peinture et revêtements de sols, au niveau de la douche installée dans les vestiaires,

CONSIDERANT que le montant de l'avenant n°2, proposé au Conseil communautaire, s'élève à 659,90 € HT,

CONSIDERANT que le montant cumulé des avenants s'élève à 39 559,52 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 607 871,71 € HT, soit une augmentation de 6,9% du montant total des travaux,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 au lot n°5 – Revêtements de sols, peinture, du marché de travaux de rénovation de la restauration scolaire de l'école élémentaire de Montmirail, pour un montant de 659,90 € HT,

AUTORISE le Président à signer et notifier l'avenant susvisé.

Pour extrait conforme,
Le 09 juillet 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNITE DE COMMUNES de la VALLEE CHAMPENOISE" around the perimeter and a small star at the bottom. The signature is a cursive scribble in blue ink.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	35

Date de la convocation
03 juillet 2024

Date de publication
16 juillet 2024

Domaine d'intervention :
8.1 Enseignement

Objet de la Délibération :
Coût moyen des élèves scolarisés
en écoles maternelles et
élémentaires - Année 2023

Par convocation en date du trois juillet deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3146

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240709-20240709DEL3146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Publication : 16/07/2024

Le Président Etienne DHUICQ

Absents ayant donné un pouvoir : M. Pascal BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul COLMONT.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU l'article L212-8 du Code de l'Education,

VU l'avis favorable rendu par la commission affaires scolaires et enfance, le 03 juillet 2024,

CONSIDERANT le montant des dépenses de fonctionnement constatées au compte financier unique 2023, pour la scolarisation des élèves en écoles maternelles et élémentaires,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

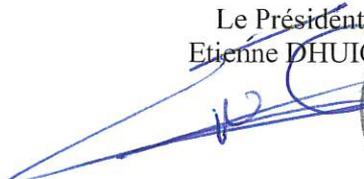
FIXE à 1 801,65 € le coût moyen annuel d'un élève en école maternelle, et à 698,56 € le coût moyen annuel d'un élève en école élémentaire, au titre de l'année 2023.

DEMANDE à l'ensemble des communes extérieures à la Communauté de Communes, dont les élèves sont scolarisés dans les écoles de la CCBC, et rentrant dans le cadre de la réglementation précitée, la prise en charge des coûts de scolarité fixés ci-dessus pour chacun de leurs élèves.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 09 juillet 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	32

Date de la convocation
03 juillet 2024

Date de publication
16 juillet 2024

Domaine d'intervention :
8.1 Enseignement

Objet de la Délibération :
Dotation école Jeanne d'Arc
Année scolaire 2023-2024

N°3147

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240709-20240709DEL3147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Publication : 16/07/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois juillet deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Pascal BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul COLMONT.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

Mme Claudia COUSIN étant Présidente de l'école Jeanne d'Arc, M. Etienne DHUICQ et Mme Danielle BERAT étant membres du conseil d'administration, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

VU les articles L442-5 et suivants du Code de l'Education,

VU la circulaire n° 2012-025 du ministère de l'éducation nationale, en date du 15 février 2012,

VU l'avis favorable rendu par la commission affaires scolaires et enfance, le 03 juillet 2024,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 09 juillet 2024, fixant le coût annuel moyen des élèves des écoles maternelles et élémentaires, sur la base du compte financier unique 2023,

CONSIDERANT que l'école privée Jeanne d'Arc à Montmirail est sous contrat d'association avec l'Etat et que ses dépenses de fonctionnement doivent être prises en charge par la Communauté de Communes de la Brie Champenoise dans les mêmes conditions que les dépenses des classes équivalentes de l'enseignement public,

CONSIDERANT que les effectifs de l'école Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2023/2024 comprenaient 38 élèves de la CCBC scolarisés en classes maternelles, et 91 élèves de la CCBC scolarisés en classes élémentaires,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

FIXE la contribution de la CCBC aux dépenses de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2023/2024, comme suit :

- 1 801,65 € x 38 maternelles, soit 68 462,70 €
- 698,56 € x 91 élémentaires, soit 63 568,96 €
- Montant total : 132 031,66 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer le versement.

Pour extrait conforme,
Le 09 juillet 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ



The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes de la Briè-Champenoise. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la BRIÈ-CHAMPENOISE' around the perimeter and a small star at the bottom. A blue ink signature, which appears to be 'Etienne DHUICQ', is written over the stamp.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervanay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	35

Date de la convocation
03 juillet 2024

Date de publication
16 juillet 2024

Domaine d'intervention :
8.1 Enseignement

Objet de la Délibération :
Participation des communes
extérieures aux frais
de transport scolaire
Année scolaire 2023-2024

Par convocation en date du trois juillet deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHEMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3148

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240709-20240709DEL3148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Publication : 16/07/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Pascal BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul COLMONT.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération n°2761, en date du 10 juin 2021, définissant les modalités de prise en charge de l'abonnement au transport scolaire par la Communauté de communes de la Brie Champenoise, pour les collégiens et lycéens résidants sur son territoire,

VU l'avis favorable rendu par la commission affaires scolaires et enfance, le 03 juillet 2024,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes supporte les frais de gestion suivants liés au transport scolaire des élèves des communes extérieures :

- Salaires et charges des accompagnateurs de cars,
- Gestion administrative,

CONSIDERANT le montant des dépenses de fonctionnement, constatées à ce titre au compte financier unique 2023,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de différencier la situation des communes hors cartes scolaires, qui n'ont pas d'élèves scolarisés en école primaire, et pour lesquelles l'accompagnement n'est donc pas obligatoire,

CONSIDERANT que les frais de gestion pour l'année 2023, s'élèvent à :

- 1,72 € par habitant pour la gestion administrative,
- 7,58 € par habitant pour les charges de personnel des accompagnatrices de car,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

FIXE la participation des communes extérieures aux frais de transport scolaire comme suit :

	Montant en €/hab.	Population 2023	Total
DHUYS ET MORIN EN BRIE	9,30 €	664	6 175,20 €
ROZOY BELLEVALLE	9,30 €	125	1 162,50 €
L'EPINE AUX BOIS	9,30 €	263	2 445,90 €
VENDIERES	9,30 €	144	1 339,20 €
VIELS MAISONS	1,72 €	1 233	2 120,76 €
MONTENILS	9,30 €	25	232,50 €
		TOTAL	13 476,06 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 09 juillet 2024

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	35

Date de la convocation
03 juillet 2024

Date de publication
16 juillet 2024

Domaine d'intervention :
7.10 Finances - divers

Objet de la Délibération :
Modification des tarifs de la
restauration scolaire

N°3149

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240709-20240709DEL3149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Publication : 16/07/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois juillet deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Pascal BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul COLMONT.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération n°2228 du 07 juillet 2016, fixant les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016,

VU la délibération n°2236 du 27 septembre 2016, fixant les tarifs d'accueil et de surveillance des élèves déjeunant à la restauration scolaire, avec un panier repas fourni par la famille, dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé validé par le service de médecine scolaire,

VU la délibération n°2414 du 05 juin 2018, harmonisant les tarifs applicables à tous les sites de restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2018,

VU l'avis favorable rendu à la majorité par la commission des affaires scolaires et enfance réunie le 03 juillet 2024, sur les modifications de tarifs proposées,

CONSIDERANT que les tarifs de la restauration scolaire n'ont pas évolués depuis septembre 2016, pour les cantines de Montmirail et Fromentières et depuis septembre 2018, pour la cantine du RPID Le Gault-Soigny / Charleville, alors que les charges de fonctionnement du service augmentent chaque année,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la restauration scolaire comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

TRANCHE	Tarif / repas
TRANCHE 1 (revenu < 1499 €)	4,40 €
TRANCHE 2 (revenu compris entre 1 500 € et 3 000 €)	4,60 €
TRANCHE 3 (revenu > à 3 000 €)	4,90 €
FREQUENTATION OCCASIONNELLE AU TICKET	5,50 €

FIXE les tarifs d'accueil et de surveillance des élèves déjeunant à la restauration scolaire, avec un panier repas fourni par la famille, dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé dûment validé par le service de médecine scolaire comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

TRANCHE	Tarif / jour d'accueil
TRANCHE 1 (revenu < 1500 €)	1,60 €
TRANCHE 2 (revenu compris entre 1 500 € et 3 000 €)	1,80 €
TRANCHE 3 (revenu > à 3 000 €)	2,00 €
FREQUENTATION OCCASIONNELLE	2,50 €

PRECISE que les tarifs de restauration scolaire et d'accueil/surveillance dans le cas d'un PAI, sont également applicables au repas servis dans le cadre du centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances,

FIXE à 4,60 € le tarif du repas applicable au personnel de l'Education Nationale,

PRECISE que les repas des agents intercommunaux sont facturés au prix du repas TTC payé au prestataire de service de repas en liaison froide,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 09 juillet 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Eprenay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	35

Date de la convocation
03 juillet 2024

Date de publication
16 juillet 2024

Domaine d'intervention :
7.10 Finances - divers

Objet de la Délibération :
Modification des tarifs de l'accueil périscolaire

N°3150

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240709-20240709DEL3150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Publication : 16/07/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois juillet deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Pascal BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul COLMONT.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération n°2415 du 05 juin 2018, fixant les tarifs de l'accueil périscolaire, avant et après l'école, à compter du 1^{er} septembre 2018,

VU l'avis favorable rendu à la majorité, par la Commission des affaires scolaires et enfance réunie le 03 juillet 2024, sur les modifications de tarifs proposées,

CONSIDERANT que les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas évolués depuis septembre 2018, alors que les charges de fonctionnement du service augmentent chaque année,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

FIXE les tarifs horaires des services périscolaires de la CCBC comme suit, à compter du 1er septembre 2024, pour l'accueil des enfants avant et après la classe :

Tranche	Tarifs / heure	
	1 enfant inscrit à l'accueil périscolaire	2 enfants et plus inscrits à l'accueil périscolaire
Tranche 1	2,00 €	1,80 €
Tranche 2	2,30 €	2,00 €
Tranche 3	2,50 €	2,30 €

PRECISE que les tranches de tarification sont définies en fonction du revenu fiscal de référence du foyer, comme suit :

- Tranche 1: revenu fiscal mensuel inférieur à 1 500 €.
- Tranche 2 : revenu fiscal mensuel compris entre 1 500 € et 3 000 €.
- Tranche 3 : revenu fiscal mensuel supérieur à 3 000 €.

PRECISE que le tarif mentionné pour « deux enfants et plus » s'applique pour chaque enfant inscrit dans un accueil périscolaire de la CCBC, une réduction étant appliquée en cas d'inscription multiple pour le même foyer.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant, pour appliquer la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 09 juillet 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	35

Date de la convocation
03 juillet 2024

Date de publication
16 juillet 2024

Domaine d'intervention :
4. Fonction publique

Objet de la Délibération :
Adhésion à la convention
« agent chargé de la fonction
d'inspection » du centre de
gestion de la marne

Par convocation en date du trois juillet deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3151

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240709-20240709DEL3151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 16/07/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Pascal BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul COLMONT.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGPF), et notamment ses articles L.452-44 et L.812-2,

VU le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 5,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret du 10 juin 1985 précité,

VU l'Arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité,

VU la délibération n°2023-08 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne, en date du 26 janvier 2023, instaurant une nouvelle offre de service en inspection concernant la mise à disposition d'agents chargés de la fonction d'inspection auprès des collectivités, accompagnée d'une tarification pour ces prestations,

VU l'avis favorable rendu par le Comité social territorial de la CCBC le 05 décembre 2023, sur la nomination d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection du Centre de Gestion de la Marne, mis à disposition auprès de la Communauté de communes de la Brie Champenoise,

VU le projet de convention de mise à disposition d'un ACFI soumis au Conseil communautaire,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions ainsi que le respect de la réglementation en vigueur,

CONSIDERANT que chaque collectivité doit disposer d'un agent chargé de la fonction d'inspection,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant une équipe pluridisciplinaire dont des agents chargés de la fonction d'inspection, qui exercent les missions d'inspections décrites au sein du décret 85-603 modifié,

CONSIDERANT que la convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération permet aux collectivités de faire appel aux compétences de l'ACFI du Centre de Gestion afin de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,

CONSIDERANT que le mode de financement fixé par le Centre de gestion, repose sur une tarification forfaitaire annuelle permettant un droit d'accès à la mise à disposition de personnel qualifié en inspection, et sur une facturation en fonction du temps de mise à disposition effectué au bénéfice de la collectivité co-contractante,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} septembre 2024, à la convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » du Centre de gestion.

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante.

Pour extrait conforme,
Le 09 juillet 2024

Le Président,
Etienne DHOICQ

The image shows a blue ink signature of Etienne DHOICQ written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la BRIE-CHAMPENOISE' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a windmill and a sun. A small star is visible at the bottom of the seal.